

Image not found or type unknown



Reprise materiel sous garantie sans emballage

Par **pascaline1978**, le **19/10/2010** à **16:56**

Bonjour,

J'ai acheté 1 friteuse au mois de mars 2010.

Sur le ticket de caisse qu'il m'a était remis, il est stipulé que ma friteuse est garantie 3 ans.

Nous sommes en octobre et ma friteuse est en panne.

Le magasin refuse de me la reprendre car je n'ai pas l'emballage de l'appareil.

Cette pratique est-elle légale?

Merci par avance pour votre réponse.